

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)

B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

DIRECTION GENERALE

Direction des Affaires Administratives et Financières
Sous-Direction des Affaires Administratives
Service des Marchés



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT COMPANY
(SODECAO)

P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

GENERAL DIRECTORATE

Department of Administration and Finance Affairs
Sub-Department of Administration Affairs
Procurement Service

Yaoundé, 28.10.2025

ADDITIF N°00,1/SODECAO/DG/DAAF/SDAA/SM/SMA/2025

DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/SODECAO/CIPM/2025 DU 31 JANVIER 2025
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE DE LA SOCIETE DE
DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCEDURE D'URGENCE PORTANT MODIFICATION
DES CRITERES ELIMINATOIRES ET REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECAO COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/SODECAO/CIPM/2025 du 31 janvier 2025 pour la souscription
d'une police d'assurance flotte automobile de la Société de Développement du Cacao (SODECAO), en
procédure d'urgence est modifié ainsi qu'il suit :

➤ **PIECE N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Au lieu de :

Critères éliminatoires :

- 1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée à la main et timbrée et accompagné du récépissé CDEC ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la CIPM ;
3. Fausses déclarations, substitution ou falsification d'une pièce administrative ;
4. Absence d'agrément pour la branche sollicitée ;
5. Absence d'attestation d'adhésion au Code CIMA ;
6. Note technique inférieure à quatre-vingt pour cent (80%) de « OUI » ;
7. Absence de la preuve d'acceptation des conditions du marchés (TDR et CCAP) paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés à la dernière page, signature portant la mention manuscrite « Lu et Approuvé » avec cachet, nom et qualité du signataire ;
8. Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années
9. Absence de la lettre de soumission.
10. Absence de la charte d'intégrité
11. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental
12. Non-respect du tarif minimum automobile obligatoire et des valeurs des véhicules à assurer (Voir Arrêté N°000380/ MINEFI/DCE/A du 16 novembre 1994 fixant les tarifs d'assurance de responsabilité civile applicable aux véhicules terrestres à moteur en annexe du DAO) ;
13. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre.

✓ 07 AG 21

Lire plutôt :

1. Absence de la caution de soumission acquittée à la main et timbrée et accompagnée du récépissé CDEC ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la CIPM ;
3. Fausses déclarations, substitution ou falsification d'une pièce administrative ;
4. Absence d'agrément pour la branche sollicitée ;
- 5. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
6. Absence d'attestation d'adhésion au Code CIMA ;
7. Note technique inférieure à quatre-vingt pour cent (80%) de « OUI » ;
8. Absence de la preuve d'acceptation des conditions du marchés (TDR et CCAP) paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés à la dernière page, signature portant la mention manuscrite « Lu et Approuvé » avec cachet, nom et qualité du signataire ;
9. Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années
10. Absence de la lettre de soumission.
11. Absence de la charte d'intégrité
12. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental
13. Non-respect du tarif minimum automobile obligatoire et des valeurs des véhicules à assurer
(Voir Arrêté N°000380/ MINEFI/DCE/A du 16 novembre 1994 fixant les tarifs d'assurance de responsabilité civile applicable aux véhicules terrestres à moteur en annexe du DAO) ;
14. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre.

➤ PIECE N°3: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

11.1- *Enveloppe A–Volume I : Pièces administratives*

Au lieu de :

- g. Le cautionnement de soumission (*acquittée à la main*), timbrée dont le montant est fixé par lot, établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO. La caution devra éventuellement être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC.

Lire plutôt :

- g. Le cautionnement de soumission (*acquittée à la main*), timbrée dont le montant est fixé par lot, établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO. La caution devra être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la CDEC.

VE 07 AK 8

Date de remise des offres et ouverture des plis :

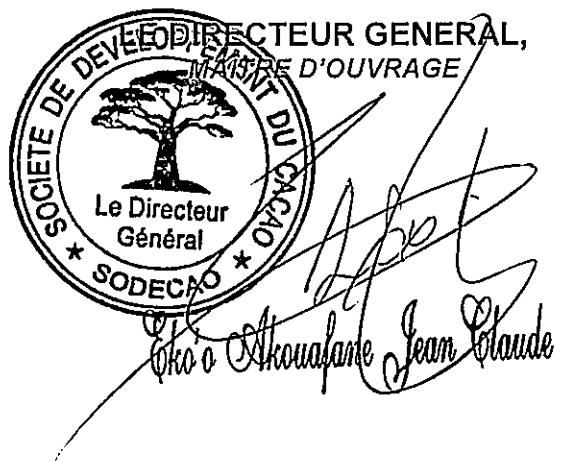
Au lieu de :

- date de dépôt : au plus tard le lundi 03 mars 2025 à 09 heures
- date d'ouverture des plis : le lundi 03 mars 2025 à 10 heures.

Lire plutôt :

- date de dépôt : au plus tard le mardi 18 mars 2025 à 09 heures
- date d'ouverture des plis : le mardi 18 mars 2025 à 10 heures.

Le reste sans changement.



26/07/2024